

CONNECTE NOTRE PAYS

BILLET DE SESSION SEPTEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs,

Comment réduire notre dépendance numérique vis-à-vis des grands groupes technologiques internationaux



et améliorer notre gestion des données ? Quels sont les défis à relever ? Et quel est le rôle joué par la politique ? C'est de ces questions et de bien d'autres encore que nous souhaitons discuter avec vous lors de la manifestation de session consacrée au thème « **Comment accroître la souveraineté numérique** » avec **Matthias Stürmer**.

Matthias Stürmer dirige l'institut « Public Sector Transformation » à la Haute école spécialisée bernoise. Il est chargé de cours en durabilité numérique à l'Université de Berne. Il s'intéresse depuis longtemps aux questions de numérisation telles que la souveraineté numérique, les logiciels ouverts (open source), l'intelligence artificielle, le traitement du langage naturel (NLP), les données en libre accès (open data), les données liées (linked data), la démocratie ouverte (open government) et les marchés publics.

La manifestation de session se déroulera le **mercredi 17 septembre 2025 de 12h30 à 14h30** à l'hôtel **Bellevue Palace** à Berne (salle « Orangerie »).

Programme :

Dès 12h30

Apéritif et buffet

13h30

Allocution de bienvenue et introduction

Pierre Kohler, Président de Suissedigital

Intervention sur le thème « Comment accroître la souveraineté numérique »

Matthias Stürmer

14h00

Discussion autour d'un café et d'un dessert

Nous serions ravis que vous puissiez vous joindre à nous le 17 septembre 2025 et participer aux discussions. Nous nous ferons un plaisir de prendre note de votre inscription par e-mail à l'adresse info@suissedigital.ch ou par téléphone au 031 328 27 28.

Pour finir, j'aimerais vous rappeler nos positions sur le **postulat 25.3659** (Souveraineté numérique. Où en est la Suisse ?), sur **l'initiative SSR** (« 200 francs, ça suffit ») et sur la **loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers** (objet 23.086), que nous présentons brièvement en page 2.

Je vous souhaite une session d'automne couronnée de succès.

Pierre Kohler

Président de Suissedigital

AFFAIRES EN COURS

Postulat 25.3659 Häberli-Koller : Souveraineté numérique. Où en est la Suisse ?**CE, le mercredi 10 septembre 2025**

Le postulat : Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport qui indiquera comment la Suisse peut non seulement réduire sa dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers dans les domaines cruciaux de l'infrastructure numérique, de la conservation des données et de l'utilisation des logiciels, mais aussi renforcer son autodétermination numérique et donc sa sécurité.

Motif : L'essor de la transformation numérique dans l'économie, la société et l'administration entraîne une dépendance croissante vis-à-vis des groupes technologiques internationaux, notamment dans les domaines de l'informatique en nuage, des logiciels standard, des systèmes d'exploitation et des plateformes d'intelligence artificielle. Nombre de services fédéraux, d'administrations cantonales et d'infrastructures critiques utilisent des services en nuage ou des solutions logicielles étrangers pour lesquels la souveraineté des données, les droits d'accès et la subordination juridique échappent à la sphère d'influence suisse. Il est donc urgent de procéder à une analyse systématique et à une orientation stratégique de la Suisse en matière de souveraineté numérique. Alors que des pays comme l'Allemagne ou la France élaborent ou mettent déjà en œuvre des stratégies portant sur l'autonomie numérique, la Suisse ne dispose d'aucune stratégie globale comparable. Le rapport mettra en évidence les dépendances dans le secteur public vis-à-vis des fournisseurs informatiques étrangers ainsi que les risques qui pèsent sur la démocratie, la sécurité et l'administration, et abordera la question de la promotion de solutions numériques propres dans des domaines particulièrement sensibles comme la sécurité et la justice.

Position du Conseil fédéral : Le Conseil fédéral demande d'adopter le postulat.

Position de Suissedigital : Suissedigital soutient les mesures visant à promouvoir la souveraineté numérique de la Suisse (voir à ce sujet l'invitation à la manifestation de session du 17.09.2025 en page 1). En ce sens, l'association est favorable à l'adoption du postulat.

⇒ Adoptez le postulat **25.3659**.

Initiative populaire 24.060, objet du Conseil fédéral : « 200 francs, ça suffit ! (initiative SSR) »**CE, le lundi 22 septembre 2025**

L'initiative populaire : L'initiative populaire fédérale « 200 francs, ça suffit ! (initiative SSR) » a été déposée le 10 août 2023 avec 126 290 signatures valables. Elle vise à réduire la redevance de radio et télévision pour les ménages à 200 francs (contre 335 francs aujourd'hui) et à exonérer totalement les entreprises. Avec les moyens financiers réduits, la SSR ne doit plus proposer dans toutes les régions linguistiques que des programmes de radio et de télévision qui fournissent un « service indispensable à la collectivité ». L'initiative ne prévoit aucun changement pour les autres ayants droit (p. ex. les radios locales et les télévisions régionales titulaires d'une concession).

Position du Conseil fédéral : Le Conseil fédéral rejette l'initiative SSR. Il souhaite toutefois alléger la charge financière des ménages et des entreprises et a donc décidé de réduire progressivement la redevance de radio et de télévision des ménages à 300 francs par an d'ici 2029.

Position du CN : La Chambre basse recommande de rejeter l'initiative populaire lancée par les milieux de l'UDC par 116 voix contre 74 et deux abstentions.

Position de la CTT-E : Se référant au contre-projet du Conseil fédéral au niveau de l'ordonnance, la CTT-E s'oppose à de nouvelles coupes dans le financement des médias et souligne l'importance pour la Suisse d'une offre journalistique diversifiée, de qualité et indépendante. C'est pourquoi elle propose à sa Chambre, par 12 voix contre 1, de recommander le rejet de l'initiative SSR.

Position de Suissedigital : Suissedigital est d'avis que la SSR fournit une offre d'informations précieuse et importante pour la cohésion de la Suisse et le bon fonctionnement de la démocratie. Parallèlement, l'association est convaincue que le mandat de la SSR doit être plus clairement délimité, afin de pouvoir être mis en œuvre avec moins d'argent. En ce sens, Suissedigital soutient la décision du Conseil fédéral d'abaisser la redevance de radio et de télévision à 300 francs d'ici 2029.

⇒ Suivez la CTT-E et recommandez le rejet de l'initiative populaire **24.060**.

Objet du Conseil fédéral 23.086 : Loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers / proposition de la CER-E : renvoi**CE, le mercredi 24 septembre 2025****L'objet :**

- Le 15 décembre 2023, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers. L'examen des investissements cible les investisseurs contrôlés par un État étranger et les entreprises suisses actives dans un domaine particulièrement critique. L'instauration d'un examen des investissements vise à permettre d'empêcher les acquisitions d'entreprises suisses par des investisseurs étrangers lorsque ces acquisitions menacent ou compromettent l'ordre ou la sécurité publics de la Suisse. À cette fin, le projet de loi prévoit que les acquisitions d'entreprises suisses devront, dans certains cas, être approuvées au préalable. Il cible les entreprises actives dans un domaine particulièrement critique qui sont acquises par des investisseurs contrôlés par un État étranger.
- Le 17 septembre 2024, le Conseil national a adopté la nouvelle loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers avec 142 voix pour, 48 voix contre et 3 abstentions.
- Le 17.03.2025, le Conseil des États est entré en matière sur le projet, contrairement à la recommandation de la majorité de la CER-E, par 29 voix contre 16. Il a demandé à la commission chargée de l'examen préalable d'examiner le projet en détail.
- Après un examen approfondi du projet, la commission l'a rejeté le 29.08.2025 par 5 voix contre 4 et 2 abstentions, confirmant ainsi sa précédente décision de non-entrée en matière.

Position de Suissedigital : Suissedigital s'oppose à l'introduction d'une loi sur l'examen des investissements étrangers pour les raisons suivantes :

- Les instruments déjà en place en Suisse sont suffisants pour se protéger contre les investissements menaçant ou mettant potentiellement en danger l'ordre public. Il n'est pas nécessaire de les étendre.
- La loi sur l'examen des investissements étrangers accroît l'insécurité juridique pour les entreprises et les branches concernées ce qui impacte négativement la volonté et les possibilités d'investissement des investisseurs étrangers en Suisse.
- Les coûts élevés pour l'économie nationale, les entreprises et les administrations publiques sont contrebalancés par des avantages difficilement quantifiables. Nous partageons l'avis du Conseil fédéral selon lequel le rapport coût-utilité ne justifie pas l'introduction d'une loi sur l'examen des investissements étrangers.

⇒ **Suivez la proposition de la CER-E et rejetez le projet 23.086.**